



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/42/410  
21 juillet 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session  
Points 21, 83 et 86 de l'ordre  
du jour provisoire\*

PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE  
ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 16 juillet 1987, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous communiquer ci-joint une copie de la Déclaration d'Abuja sur le redressement économique et le développement à long terme de l'Afrique (voir annexe) publiée par la Conférence internationale sur l'Afrique : les gageures du redressement économique et du développement accéléré, conférence organisée par la Commission économique pour l'Afrique qui s'est tenue sur l'invitation du Gouvernement de la République fédérale du Nigéria (Nigéria) du 15 au 19 juin 1987. La Déclaration expose les problèmes dont a débattu la Conférence, les conclusions auxquelles elle est parvenue et les recommandations qu'elle a formulées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 21, 83 et 86 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Le Général de division J. N. GAREA

\* A/42/150.

ANNEXE

Déclaration d'Abuja sur le redressement économique et le développement  
à long terme de l'Afrique

1. La Conférence internationale sur l'Afrique : les gageures du redressement économique et du développement accéléré s'est réunie à Abuja, nouvelle capitale fédérale du Nigéria, du 15 au 19 juin 1987, afin d'étudier de manière approfondie le processus de redressement de l'Afrique ainsi que les perspectives de développement à long terme.
2. Cette étude et cette évaluation sont à la fois cruciales et bienvenues étant donné le temps qui s'est écoulé depuis l'adoption en 1985 et 1986 respectivement du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990 (adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa vingt et unième session) et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (voir résolution S-13/2 de l'Assemblée générale en date du 1er juin 1986). On a également estimé que vu la gravité croissante de la situation économique en Afrique (en dépit des efforts déployés pour mettre en oeuvre ces programmes), cette conférence venait à point nommé. Il faut donc procéder à une évaluation critique de l'action entreprise jusqu'ici par l'Afrique et la communauté internationale pour exécuter ces programmes afin d'identifier les progrès réalisés et les obstacles qui empêchent le redressement économique et le développement à long terme de l'Afrique. La présente déclaration expose les conclusions et recommandations auxquelles ont abouti cet examen et cette évaluation. Elle met en évidence les tendances qui se font jour, les possibilités qui s'offrent et les contraintes auxquelles on se heurte et formule des propositions concrètes et pratiques pour entraîner un redressement et une croissance durables pouvant conduire à une transformation structurelle des économies africaines.
3. Plus de 200 experts et spécialistes africains et internationaux, des hauts fonctionnaires et des responsables venus de 36 pays et d'organismes des Nations Unies ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à la Conférence. Plusieurs monographies, études et documents directifs ont été présentés comme documentation de base pour aider la Conférence dans sa tâche. La diversité et le niveau élevé de la participation ont fourni une occasion unique de procéder à un échange équilibré d'idées et de formuler des recommandations réfléchies. La Conférence apprécie donc l'initiative prise par le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les efforts qu'il a déployés pour organiser cette importante conférence. Elle exprime aussi sa gratitude à la République fédérale du Nigéria qui l'a parrainée et à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi qu'à la Banque africaine de développement (BAFD) pour leur coopération.
4. La Conférence a été particulièrement honorée que S. E. le Général de division Ibrahim Babangida, Président de la République fédérale du Nigéria et Commandant en chef des forces armées et S. E. le Colonel Denis Sassou Nguesso, Président de la République populaire du Congo et Président de l'OUA aient personnellement pris la parole devant la Conférence. Celle-ci a été grandement encouragée par le message

du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, et elle a accueilli avec satisfaction la déclaration de S. E. Mme Monique Landry, Ministre des relations extérieures du Canada, qui a souligné l'intérêt que son pays porte au redressement et au développement de l'Afrique et insisté sur l'appui qu'il fournit à cette fin.

5. La Conférence a tenu sept séances plénières et plusieurs discussions de groupe. Le compte rendu détaillé de ses travaux sera publié en temps voulu mais la présente déclaration indique les problèmes étudiés ainsi que les conclusions auxquelles a abouti la Conférence et les recommandations qu'elle a formulées. La Conférence espère que les gouvernements et les peuples d'Afrique ainsi que la communauté internationale prendront promptement les mesures qui s'imposent pour appliquer ces recommandations.

#### A. Evaluation globale de la situation

##### Le processus de redressement : progrès, problèmes et perspectives

6. L'étude des progrès réalisés dans l'application du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990 et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 s'est faite à trois niveaux : les mesures prises par les gouvernements africains; les mesures prises par les organisations et institutions régionales et sous-régionales africaines; et les mesures prises par la communauté internationale. La Conférence a noté que les mesures entreprises jusque-là par les gouvernements africains avaient notamment consisté à accroître les investissements publics dans le secteur agricole, à réduire les dépenses publiques, les subventions et les transferts, à accorder des avantages aux agriculteurs et à l'industrie manufacturière nationale, à restructurer l'administration publique, à procéder à la réforme des entreprises publiques, à comprimer les salaires du secteur public et à réformer le système de change. Ces mesures ont jusqu'ici donné quelques bons résultats dans un certain nombre de pays, et ont notamment contribué à l'amélioration de la production agricole et une utilisation plus rationnelle des ressources. Elles ont surtout mis en évidence les limitations et les contraintes à éliminer pour permettre au processus de redressement de démarrer puis de continuer sur sa lancée.

7. L'effondrement des prix internationaux des produits de base a radicalement réduit les recettes que les pays tiraient ou pouvaient espérer retirer des exportations accrues de produits de base. L'apport de ressources destinées à appuyer le processus de redressement, inférieur à ce qu'on attendait, n'a pas été suffisant pour influencer vraiment sur la situation. Le fardeau additionnel du service de la dette extérieure a sérieusement limité les ressources qui peuvent être mobilisées pour promouvoir la reconstruction nationale et le développement envisagés dans le Programme prioritaire de redressement économique et le Programme d'action des Nations Unies. Cette situation a pour effet d'aggraver les problèmes de balance des paiements et le besoin pressant de ressources extérieures, ce qui force de nombreux pays à entreprendre des programmes d'ajustement structurel pour corriger les déséquilibres financiers actuels. A ce jour, 28 pays d'Afrique appliquent des mesures de ce genre.

8. Dans de nombreux pays, le programme d'ajustement a porté sur une période trop courte pour permettre une évaluation réaliste mais, de toute manière, rares sont les pays qui ont pu mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer leur programme d'ajustement. Une chose est devenue certaine toutefois : si les programmes d'ajustement structurel ne sont pas étroitement liés aux objectifs plus larges du Programme prioritaire de redressement économique et du Programme d'action des Nations Unies et si l'on ne parvient pas mobiliser des ressources plus substantielles pour appuyer ces programmes, il est fort probable que ce processus aura des répercussions négatives sur la croissance, le niveau de vie, l'emploi, le développement social et la stabilité politique.

9. La Conférence a appris avec satisfaction qu'on commençait à adapter au niveau sous-régional des approches concertées pour promouvoir le redressement. Par exemple, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé qu'elle apporterait son appui individuellement et collectivement pour lancer un processus de redressement dans toute l'Afrique grâce à un plan d'action conjoint qui démarrerait le 8 juillet 1987. Ce programme serait notamment axé sur la sécurité alimentaire sous-régionale, la lutte contre la sécheresse et la désertification, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau.

10. Des efforts similaires ont été entrepris, sous les auspices de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC), dans d'autres sous-régions, en particulier en Afrique australe où des efforts concertés ayant particulièrement pour but de contrebalancer les politiques de déstabilisation de l'Afrique du Sud ont précédé le Programme prioritaire de redressement économique et le Programme d'action des Nations Unies. Ces efforts visent spécialement à renforcer dans la sous-région le système de rechange pour les transports et les communications, à développer la sécurité alimentaire, à renforcer la capacité de la sous-région et son infrastructure sociale et économique, à la rendre moins dépendante de l'Afrique du Sud et à promouvoir la coopération dans le domaine du commerce, de l'industrie et de l'énergie.

11. La Conférence a également pris note avec satisfaction de l'accroissement substantiel du capital autorisé de la Banque africaine de développement, qui pourra servir à financer des projets suivant les priorités définies dans le Programme prioritaire de redressement économique et le Programme d'action des Nations Unies. La Conférence s'est également réjouie du rôle croissant que jouent la CEA et l'OUA dans la promotion de cet objectif et le suivi de l'exécution de ces programmes de redressement.

#### L'Afrique et la communauté internationale

12. S'il est généralement admis qu'il incombe aux pays africains eux-mêmes de fournir l'essentiel des efforts et des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les programmes de redressement et assurer le développement à long terme de la région, la Conférence a rappelé que lors de sa treizième session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique, l'Assemblée générale des Nations Unies avait souligné que la contribution de la communauté internationale revêtait une importance cruciale à cet égard. Les pays africains avaient estimé à 45,6 milliards de dollars les ressources financières extérieures dont ils avaient

besoin pour les programmes de redressement pendant la période quinquennale et à 14,6 milliards de dollars par an au minimum les fonds nécessaires pour assurer le service de la dette extérieure, le montant des ressources extérieures à mobiliser au titre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1936-1990, se situe donc en moyenne entre 24 milliards de dollars et 34 milliards de dollars par an, si l'on se fonde sur l'hypothèse que les cours des produits de base se sont maintenus au niveau de 1985. Rien qu'elle ne se soit pas engagée à fournir ces montants, la communauté internationale a néanmoins promis de n'épargner aucun effort pour octroyer des ressources suffisantes pour appuyer et compléter les efforts de développement déployés par l'Afrique et convenu qu'il fallait prendre des mesures pour alléger le fardeau de la dette des pays africains.

13. La Conférence a noté avec satisfaction, que depuis l'année dernière, plusieurs mesures positives ont été prises, telles que a) la reconstitution des ressources de l'Association internationale du développement dont le montant s'élève à 12,4 milliards de dollars et la décision d'allouer 45 % de ces ressources à l'Afrique au sud du Sahara; b) un accroissement par certains pays développés de l'élément "don" dans l'assistance publique au développement (APD) qu'ils accordent aux pays africains à faible revenu aux prises avec de graves difficultés; et c) l'annulation par certains pays donateurs de la dette au titre de l'APD de plusieurs pays africains qui figurent parmi les moins avancés. La Conférence s'est également félicitée de la décision récemment prise lors du treizième Sommet des sept grands pays occidentaux industrialisés à économie de marché selon laquelle le Club de Paris devrait étudier la possibilité d'appliquer des taux d'intérêt plus bas aux dettes en cours des pays africains qui entreprennent des efforts d'ajustement et devraient convenir de délais de remboursement et de grâce plus longs pour alléger le fardeau de leur dette. De même, elle a approuvé la proposition tendant à accroître sensiblement les ressources de la facilité d'ajustement structurel sur une période de trois ans à compter du 1er janvier 1988, proposition qui a été présentée à ce Sommet par le Directeur général du Fonds monétaire international.

14. La Conférence apprécie ces efforts mais elle craint qu'ils ne soient pas suffisants pour répondre aux besoins en ressources extérieures de l'Afrique pour mener à bien son programme de redressement, compte tenu en particulier de l'effondrement des cours des produits de base et de l'alourdissement considérable des obligations au titre de la dette. Elle estime, en outre, qu'étant de caractère plutôt ponctuel et partiel, la méthode adoptée jusqu'ici pour faire face à ces besoins n'aura probablement qu'un impact limité. Ce qu'il faut, c'est une approche globale du problème de la dette et des courants d'aide qui permette de fournir les ressources financières requises pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

15. Les représentants à la Conférence ont noté que la tendance à la baisse des cours des produits primaires, dont le pétrole, se poursuivait. Ils ont aussi noté que les perspectives d'avenir à cet égard étaient sombres, situation qui aura pour effet d'accroître les besoins en ressources des pays africains qui sont déjà considérables. Etant donné l'ampleur de ces besoins, ils ont demandé aux pays industrialisés de faire un effort particulier pour accroître les courants de

capitaux et d'aide accordée à des conditions de faveur, abolir les barrières protectionnistes et les rigidités structurelles de leur économie et créer un climat international propre à favoriser un ajustement structurel axé sur la croissance et une expansion des échanges commerciaux.

16. La Conférence a souligné l'importance que revêtait la coopération Sud-Sud pour le redressement économique et le développement à long terme de l'Afrique. Une telle coopération est particulièrement indispensable pour procéder aux réformes structurelles requises pour parvenir à l'autosuffisance et à un développement autonome. La création des capacités technologiques appropriées grâce à l'assistance technique, le commerce interrégional entre pays en développement et la mise en valeur des ressources humaines figurent parmi les principales activités à entreprendre à cette fin.

17. Compte tenu de l'analyse qui précède, la Conférence a conclu que pour mener à bien le processus de redressement de l'Afrique, il faudra s'attacher avant tout à a) procéder à des réformes de politique intérieure, b) poursuivre les efforts visant à améliorer la gestion économique, c) s'assurer que les programmes d'ajustement structurel sont conformes aux objectifs et priorités énoncés dans les programmes de redressement, d) alléger le fardeau de la dette, e) rechercher plus activement une solution au problème des produits de base, f) étudier les difficultés qui empêchent de fournir un volume suffisant d'aide publique au développement, g) analyser l'impact des actes de déstabilisation politique et économique sur le redressement des pays d'Afrique australe. En conséquence, la Conférence a consacré une partie considérable de son temps à l'étude approfondie de ces problèmes dans le cadre de quatre groupes de discussion. Les recommandations figurant dans la dernière partie de la présente déclaration sont le résultat de ces discussions et analyses de groupe.

#### Perspectives de développement à long terme

18. La deuxième partie de la Conférence a été consacrée à l'examen des perspectives de développement à long terme en Afrique compte tenu de l'expérience acquise au cours des sept années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique et de l'Acte final de Lagos en avril 1980. La Conférence a entrepris cet examen à la lumière de la situation historique, sociale, culturelle et politique de l'Afrique ainsi que des perspectives qui s'offrent à elle dans les domaines scientifique et technologique. Elle est parvenue à la conclusion que le développement à long terme de l'Afrique doit être fondé sur un réaménagement complet des structures qui ne se produira pas spontanément et dont les Africains eux-mêmes doivent donc prendre l'initiative, comme le prévoit le Plan d'action de Lagos. Conformément au programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (1986-1990), le secteur agro-alimentaire doit être le point de départ des réformes structurelles à entreprendre, le but étant de réduire progressivement la place dominante qu'occupent les exportations de produits primaires dans les économies des pays africains tout en augmentant la part de la production aux fins de la consommation nationale et des échanges intra-africains de façon à inverser l'importance relative de ces deux éléments.

19. Pour ce faire, l'Afrique doit prendre des mesures pour rattraper son retard scientifique et technologique. Toutefois, de l'avis de la Conférence, il faudra aussi procéder à une réforme des structures politiques et culturelles. Dans un monde où l'ordre géopolitique et technologique est en mutation rapide, l'Afrique devra s'adapter au rythme et aux caractéristiques des restructurations mondiales et affronter les bouleversements qui s'en accompagnent. Le continent doit aussi se préparer à faire face aux perspectives à long terme de la demande en ce qui concerne ses produits de base et s'efforcer à terme de rompre avec la structure actuelle d'un système de produits de base axé sur l'exportation. Néanmoins, l'avenir du continent doit en dernière analyse demeurer fermement ancré dans son unicité et sa diversité : ses cultures, ses populations et ses ressources naturelles. Un renforcement de la capacité à répondre à ces changements doit donc être un élément essentiel des stratégies de développement à long terme de l'Afrique.

20. L'histoire et l'expérience récente de l'Afrique confirment que les perspectives d'avenir du continent ne dépendent pas simplement de questions telles que la croissance économique et les flux financiers. Il faudra aussi exalter le génie de l'Afrique et mobiliser toutes les forces africaines. Si elle veut avoir sa place dans le monde, l'Afrique devra tirer sa force de son authenticité socio-culturelle de sa cohésion territoriale et politique et de sa viabilité économique en comptant essentiellement sur ses propres forces.

21. Il est également impérieux de formuler de nouvelles orientations politiques pour mettre en marche le processus de progrès en Afrique. Une stratégie de développement viable pour le continent doit être fondée sur un programme global de transformation sociale exigeant de la part des dirigeants africains clairvoyance, détermination et engagement. La démocratisation de la société africaine et un sens accru des responsabilités de la part de ses gouvernants revêtent une importance cruciale pour mobiliser une plus grande participation des populations. Pour faire de ces exigences une réalité, l'Afrique devra aussi adopter des positions politiques plus fermes et plus judicieuses à l'égard des intérêts politiques et économiques étrangers afin de s'assurer que le destin de l'Afrique est entre les mains du peuple africain.

22. Surmonter le sous-développement scientifique et technologique sera l'un des préalables absolument indispensables si l'on veut assurer la maturité économique de l'Afrique à l'approche du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, l'Afrique devra être moins tributaire des transferts de technologie qui ne font qu'accroître sa dépendance. Elle doit donc faire des efforts soutenus pour mettre au point, acquérir, adapter et intégrer, en fonction de ses besoins, les techniques et connaissances scientifiques qui lui permettront de tirer pleinement et efficacement parti de ses propres ressources. Les deux domaines suivants méritent de retenir particulièrement l'attention : l'intensification des recherches et des innovations en Afrique et leur institutionnalisation au sein même de la société et dans le développement ainsi qu'un recours plus large aux compétences scientifiques et techniques des Africains.

23. Vu la fragmentation actuelle du continent sur les plans politique et économique, il sera difficile sinon impossible pour l'Afrique de concrétiser sa vision en l'absence d'autonomie collective, de coopération et d'intégration économique. Bien que le processus de coopération en Afrique soit en cours depuis

déjà quelque temps, il faudra le renforcer et le rationaliser. Les efforts d'intégration africaine ne peuvent porter de fruits que si les pays africains honorent scrupuleusement l'engagement qu'ils ont pris d'intégrer leur économie, en particulier par le biais d'activités de production, et ce n'est qu'alors que pourra voir le jour une communauté économique africaine.

#### B. Conclusions et recommandations

24. Compte tenu de l'analyse qui précède, les conclusions et recommandations ci-après ont été proposées pour qu'elles soient étudiées de très près par les pays africains et la communauté internationale.

25. Les mesures à prendre pour accélérer le processus de redressement sont les suivantes :

a) Pour que se poursuive le processus interne de restructuration et de rationalisation de la gestion économique, les pays africains doivent continuer d'adopter des réformes structurelles, en tenant compte de la nécessité d'en réduire au minimum les effets négatifs sur le plan social et en veillant à instaurer un ajustement à visage humain; ils doivent faire en sorte que les coupes budgétaires ne nuisent pas au développement de l'infrastructure sociale, notamment les services de santé et l'éducation, et accorder une priorité plus élevée à la rationalisation des institutions publiques pour permettre au secteur public de contribuer plus efficacement au processus de redressement. Selon la recommandation du Colloque de Niamey sur le développement de base, les gouvernements africains doivent créer un climat propre à promouvoir la décentralisation et, partant, la délégation des pouvoirs de façon à permettre un accès accru aux ressources et amener ainsi tous les groupes sociaux à participer davantage au processus de redressement;

b) Pour que les programmes d'ajustement structurel aillent dans le sens du redressement, les pays africains doivent donner une nouvelle vigueur à leur économie en investissant davantage dans l'agriculture, en se dotant d'un réseau de transport rural qui soit axé sur l'utilisation d'un matériel de transport peu coûteux, et en assurant le développement du secteur agro-industriel. Ils doivent veiller à ce que les programmes d'ajustement structurel soient conformes aux impératifs du redressement et de la croissance. Ils sont exhortés à agir de concert, avec le concours des institutions régionales africaines, pour procéder à un échange d'informations sur les négociations qu'ils mènent avec les organisations financières et les bailleurs de fonds internationaux au sujet des réformes et des programmes d'ajustement structurel. Ils sont également appelés à prendre les mesures qui s'imposent pour endiguer la fuite de capitaux et l'exode de compétences;

c) Le secrétariat de la CEA devrait, au moyen d'études approfondies, analyser constamment les effets des programmes d'ajustement structurel sur le développement à moyen et à long terme;

d) Au niveau sous-régional, il convient de poursuivre la mise au point et l'application systématique d'approches collectives en matière de redressement et de développement, dans le cadre des communautés économiques sous-régionales en place.



La dette et le service de la dette

26. Compte tenu de la gravité du problème du service de la dette dans de nombreux pays africains et des fâcheuses conséquences que cela comporte pour les perspectives de redressement et de développement, de nouvelles initiatives, notamment en faveur des pays à faible revenu, s'imposent. Il s'agit notamment :

a) De baisser les taux d'intérêt sur la dette existante, ce qui, dans les accords de rééchelonnement de la dette, pourrait parfois être critique, et prolonger les périodes de remboursement et les périodes de grâce pour alléger la charge du service de la dette, tel que convenu lors du récent Sommet de Venise;

b) Convertir, si ce n'est déjà fait, en dons la dette - et les intérêts - contractée dans le cadre de l'APD bilatérale dans le cas des pays à faible revenu ayant adopté des programmes d'ajustement structurel;

c) Envisager l'éventuel remboursement de la dette en monnaie locale;

d) Convertir la dette et le service de la dette en investissements de portefeuille et en prises de participation.

Aide au développement

27. En outre, il est impérieux d'accroître les flux de l'aide, de façon à disposer des ressources nécessaires au redressement et au développement. A cet égard, la Conférence s'est félicitée de la récente initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tendant à mettre en place un groupe consultatif de haut niveau chargé d'étudier les flux de capitaux vers l'Afrique, qui fera des recommandations pratiques visant à alléger la charge de la dette et à accroître les flux de capitaux vers le continent. La Conférence a également accueilli avec satisfaction les nouvelles initiatives prises par certains des principaux bailleurs de fonds bilatéraux en vue d'accroître les flux de capitaux vers l'Afrique. Les gouvernements et établissements africains ainsi que certains programmes de développement devraient se proposer pour aider ces pays à développer leurs activités en Afrique. En outre, la Conférence propose d'envisager sérieusement les options ci-après :

a) D'accroître le volume de l'aide bilatérale et utiliser ces flux de façon plus rationnelle aux fins du redressement et du développement;

b) Accroître sensiblement l'aide concessionnelle accordée par les institutions multilatérales; à cet égard, toute proposition ou tout accord tendant à tripler les fonds du mécanisme de financement de l'ajustement structurel, à reconstituer et à porter à des niveaux plus élevés les ressources de l'IDA et du Fonds africain pour le développement et à en allouer une part substantielle à l'Afrique méritent une attention toute particulière;

c) Envisager la possibilité d'émettre de nouveaux DTS (Droits de tirages spéciaux) compte tenu des impératifs du développement;

d) Envisager avec le concours de la CEA, de la RAD et du Centre africain d'études monétaires, la possibilité de mettre en place un mécanisme consultatif africain qui permettrait aux Etats membres d'échanger des informations et d'harmoniser leurs positions lors des réunions avec les créanciers des clubs de Paris et de Londres.

Produits de base, échanges et stabilisation des prix

28. Se référant au problème général du redressement et de la croissance accélérée de l'économie africaine, la Conférence est parvenue aux conclusions ci-après : a) les échanges intra-africains offrent d'immenses possibilités à l'expansion du commerce et à l'accroissement de la production; aussi l'une des possibilités de réduire la vulnérabilité des économies africaines est d'intensifier la coopération sous-régionale et régionale en matière commerciale, notamment des échanges de produits de base; b) les projets ayant trait à la coopération internationale en matière de produits de base, le Fonds commun en particulier, doivent être poursuivis et renforcés ; c) il existe une corrélation entre produits de base, niveaux de prix, dette extérieure et flux internationaux de capitaux; d) au cours des 10 dernières années, il y a eu un net durcissement des politiques commerciales des pays industrialisés à l'égard de l'Afrique, notamment pour ce qui est des produits transformés ou semi-transformés, tendance de nature à nuire aux efforts déployés par l'Afrique pour ne plus être tributaire des produits de base. Compte tenu de ce qui précède, les propositions ci-après ont été formulées à l'intention de groupes cibles bien déterminés, à savoir les gouvernements africains, la communauté internationale et les institutions internationales.

a) Les gouvernements africains devraient :

- i) Agir sur l'offre de façon à adapter la production et l'offre de produits de base à l'évolution à long terme de la demande et, à cette fin, promouvoir la demande interne et externe en réalisant de nouvelles études de marché, en prenant des mesures de promotion et en améliorant leurs systèmes d'information sur le marché;
- ii) Diversifier leur économie tout en se gardant de répéter les mêmes graves erreurs ou de retomber dans la surproduction, en privilégiant l'utilisation de matières premières localement disponibles pour ne plus dépendre des importations;
- iii) Examiner la possibilité de recourir davantage aux échanges de compensation en tant que moyen de promouvoir l'expansion du commerce intra-africain, notamment de produits de base, sans avoir à utiliser les rares devises dont ils disposent;

b) La communauté internationale devrait :

- i) Veiller à ce que l'"Uruguay Round" du GATT aboutisse à un assouplissement des conditions régissant l'entrée des produits africains - y compris les produits tropicaux - dans les marchés des pays industrialisés et, à cette fin, oeuvrer pour l'instauration, dans les années 90, d'un système mondial de commerce des produits agricoles plus rationnel;

- ii) Poursuivre l'examen, notamment dans le cadre de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du problème des fluctuations du cours des produits de base, et envisager des mesures visant à résoudre le problème de la chute des recettes des pays africains à un moment où ils entreprennent des programmes d'ajustement structurel à long terme;
- iii) Examiner plus en avant la possibilité d'élargir la participation des bailleurs de fonds dans le cadre du Stabex pour inclure d'autres pays donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);

c) Les organisations et institutions internationales devraient se rappeler que, dans le cas où des programmes d'ajustement structurel et autres entrepris sous l'égide des institutions financières multilatérales ont pour objet de réaliser l'équilibre de la balance extérieure, les prix de référence sont eux-mêmes sujets à des distorsions à court terme; aussi est-il nécessaire de faire preuve de plus de souplesse quant aux hypothèses relatives aux prix. La Conférence recommande instamment qu'il soit procédé à un examen approfondi des questions ayant trait aux produits de base, aux échanges et aux problèmes particuliers des pays les moins avancés lors de la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

#### La déstabilisation politique et économique et ses effets sur le redressement économique et le développement

29. La Conférence a reconnu que la paix, la sécurité et la stabilité étaient des conditions indispensables au développement économique de l'Afrique. La politique d'agression et de déstabilisation politique et économique pratiquée par le régime raciste d'Afrique du Sud continuait de saper les efforts de redressement et de développement économique dans les pays d'Afrique australe membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Pour que la paix, la stabilité et la sécurité puissent régner dans cette région, la Conférence recommande :

- a) De poursuivre la campagne visant à ce que toutes les sociétés transnationales se défassent de leur avoirs en Afrique du Sud;
- b) Aux pays africains, d'appliquer intégralement les mesures arrêtées dans le cadre du Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique 1986-1990 en faveur des mouvements de libération nationale et des pays de la Conférence de coordination;
- c) D'appuyer les efforts déployés par les pays de la Conférence de coordination pour renforcer la coopération entre eux et être moins tributaires de l'Afrique du Sud, notamment en soutenant au maximum le Programme d'action de la Conférence et ses plans relatifs aux itinéraires et voies de communication de remplacement, à la sécurité alimentaire et à la valorisation de la main-d'oeuvre;

d) A la communauté internationale d'accroître son assistance aux pays de la Conférence de coordination afin de leur permettre de mettre en oeuvre leurs programmes de redressement et de compenser les dommages résultant de la politique d'agression et de déstabilisation pratiquée par l'Afrique du Sud qui, selon les estimations, coûte plus de 2 milliards de dollars par an à la région;

e) Aux institutions de développement et de financement internationales et régionales d'accroître leur coopération avec les pays de la Conférence de coordination et l'assistance qu'elles leur accordent.

30. Le Mozambique connaît une grave urgence économique, qui résulte de la politique d'agression menée sans relâche par le régime d'Afrique du Sud, de l'appui accordé par ce dernier aux activités de déstabilisation et de la sécheresse qui sévit actuellement sur une vaste partie de son territoire. Des milliers de personnes souffrent de la famine. La Conférence demande instamment d'acheminer d'urgence davantage de secours humanitaires dans ce pays, notamment une aide alimentaire et des abris, ainsi que d'aider à éliminer la principale cause de l'instabilité.

#### Perspectives de développement à long terme

31. Pour ce qui concerne les perspectives d'un développement accéléré à long terme, la Conférence est arrivée à la conclusion générale que l'Afrique a besoin d'une nouvelle approche en matière de politique économique. Une telle approche pourrait comporter des principes plus cohérents et plus clairement définis propres à orienter le processus de développement et à fournir un cadre à une mobilisation plus efficace des ressources. Dans ce contexte, le redressement doit également comprendre la reconstruction économique pour le développement à long terme qui, à son tour, exige de nouvelles formes d'organisation sociale et de gestion économique ainsi que l'atténuation des disparités économiques et sociales.

32. La Conférence a donc décidé de recommander aux pays africains ce qui suit ;

a) Internationaliser les forces productives et l'élan de la croissance; promouvoir une autosuffisance et une coopération régionales efficaces;

b) Intensifier la participation des masses au processus de développement économique et favoriser la justice sociale et l'équité dans la distribution des ressources;

c) Reconnaître le rôle fondamental des femmes dans le processus du développement;

d) Développer et renforcer la recherche menée en Afrique et encourager le processus d'innovation et d'adaptation techniques et scientifiques;

e) Veiller à ce que le processus de développement soit compatible avec la capacité de l'environnement de le soutenir;

f) Encourager le recours aux connaissances techniques et scientifiques et à l'esprit d'entreprise des Africains;

g) Créer un cadre politique, social, administratif et culturel qui soit propice au développement à long terme, afin d'assurer le succès du processus de développement et sa durabilité.

Coopération économique en Afrique et entre l'Afrique et la communauté internationale

33. Pour que l'intégration économique ne soit plus motif de déception et que le processus d'intégration contribue désormais plus efficacement au développement économique et au changement structurel, les pays africains pourraient mettre au point une approche globale d'intégration économique comportant les éléments suivants : rationalisation des organes de coopération existant dans chaque sous-région et mobilisation effective de ces organes en vue d'une planification du développement coordonnée à l'échelon sous-régional; adoption de mesures visant à coordonner étroitement les politiques économiques et sociales au niveau régional et à planifier et mettre en place de concert des projets communautaires dans les secteurs clefs de l'économie.

34. Il faudrait intensifier l'effort déployé pour harmoniser les activités des institutions multinationales établies sous l'égide de l'OUA et de la CEA pour qu'elles appuient l'approche d'ensemble en matière de coopération et d'intégration économiques.

35. L'approche d'ensemble en matière de coopération économique doit se traduire par de nouveaux efforts visant à promouvoir une collaboration plus étroite avec les autres régions en développement et, en particulier, avec les pays nouvellement industrialisés, qui sont maintenant en mesure de fournir aux pays africains un programme efficace de coopération technique à l'appui de la planification sectorielle au niveau sous-régional dans les secteurs économiques clefs.

36. Si l'on admet, en dernière analyse, qu'un développement autosuffisant sur le continent exigera un nouveau schéma de relations économiques avec les pays développés et, partant, de nouvelles structures commerciales et de nouveaux efforts pour promouvoir les investissements étrangers en Afrique, les pays africains devront mettre au point des mécanismes appropriés pour promouvoir la collaboration entre les différents secteurs de production en Afrique et les secteurs correspondants dans les pays développés.

Mesures de suivi

37. La Conférence serait très reconnaissante au Président de la République fédérale du Nigéria et au Président de l'Organisation de l'unité africaine de bien vouloir porter les recommandations figurant dans la présente déclaration à l'attention de toutes les grandes conférences internationales qui se tiendront bientôt et que cette question peut intéresser. La Conférence se réfère en particulier à la vingt-troisième session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, de même qu'à la Conférence au sommet des pays francophones, à la Conférence du Commonwealth et au quatorzième sommet des sept pays les plus industrialisés, qui doit se tenir au Canada. La Conférence prie également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de porter cette déclaration à l'attention de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session.

38. Le Secrétaire exécutif de la CEA devrait suivre la mise en oeuvre des recommandations qui figurent dans la Déclaration, en tenant compte de l'attention qu'elles auront reçue dans les instances internationales susmentionnées. L'un des principaux défis que connaît le continent africain est de maintenir l'intérêt de l'opinion publique internationale envers son développement à long terme au moyen d'une communication permanente et efficace qui atteindra tous les secteurs de la société. Du reste, c'est à l'Organisation des Nations Unies en général et à son organe régional, la CEA, encore plus qu'aux gouvernements africains, qu'il incombe de relever ce défi. Il est donc impératif d'adopter une approche d'ensemble à cet effet. La CEA peut jouer un rôle de catalyseur en la matière, si elle reçoit l'appui financier nécessaire.

#### Motion de remerciements

39. En conclusion, les participants à la Conférence tiennent à remercier le Gouvernement et le peuple nigériens de leur généreuse hospitalité et d'avoir fourni les moyens nécessaires à sa tenue. Ils remercient également le Président de la République fédérale du Nigéria, le Président de la République populaire du Congo et le Président de l'OUA, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de leurs déclarations riches d'enseignements.

Abuja (République fédérale  
du Nigéria)

Le 19 juin 1987

-----